



achat immobilier en concubinage

Par **vianney**, le **09/06/2009** à **22:28**

je suis sur le point de signer un compromis de vente mes questions sont:
je vis en concubinage avec 1 enfant de 10 mois, ma compagne ne peut pas acheter avec moi (crédit en cour), par contre je peu emprunter seul.
quel sont les directives a prendre pour qu'elle et mon enfant ne risque rien s'il m'arrive quelque chose, sachant qu'un banque m'a dit que si le compromis était a nos 2 nom, il faudrait que l'emprunt soit de même.
m'est-il possible de mettre le compromis a mon nom seul et l'acte notarié aux deux afin que tout le monde soit couvert en cas de problème?

merci d'avance